

ANNEXE FINANCIERE DEFINITIVE DE REVERSEMENT 2019-2020 pour la promotion 2019-2022

Entre d'une part :

L'Université Lumière Lyon 2, et particulièrement sa composante, l'Institut d'études de travail de Lyon
sise 86 rue Pasteur – 69635 Lyon cedex 07
Représentée par sa présidente, Madame Nathalie DOMPNIER
ci-après dénommée "ULL2-IELT"

Et :

L'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne
sise 58 rue Jean Parot – 42023 Saint-Etienne cedex 2
Représentée par son directeur, Monsieur François-Marie LARROUTUROU
ci-après dénommée "ENISE"

Et :

L'Ecole supérieures d'art et design de Saint-Etienne
sise 3rue Javelin Pagnon – 42048 Saint-Etienne cedex 1
Représentée par son président, Monsieur Gaël PERDRIN
ci-après dénommée "ESADSE"

Vu la convention ENISE - ESADSE - UNIVERSITE LYON 2 « Parcours Ergodesign@ » / pour la promotion 2019-2022 du 6 octobre 2020 ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 7 de la convention du 06/10/2020 sur la base des heures effectives prévisionnelles, l'annexe financière est modifiée comme suit :

				LYON 2	ESADSE
1. Frais de gestion et promotion du programme	Taux	Nombre		Montant	Montant
montant forfaitaire par étudiant	350 €	13		4 550,00 €	4 550,00 €
Sous-total 1. Frais de gestion et promotion du programme				4 550,00 €	4 550,00 €
2. Rémunérations des heures d'enseignement	HETD	Coût Brut	Coût chargé	Montant	Montant
2.1. 3 GMA *					
Lyon 2	76	41,41	43,48 €	3 304,48 €	
ESADSE	71	41,41	58,68 €		4 166,28 €
Sous-total 2. Rémunérations des heures d'enseignement				3 304,48 €	4 166,28 €
3. Rémunérations des heures de suivi des apprentis	HETD	Coût Brut	Coût chargé	Montant	Montant
Lyon 2 - 1 suivi	16	41,41	43,48	695,68 €	
ESADSE - 1 suivi	16	41,41	58,68		938,88 €
Sous-total 3. Rémunérations des heures de suivi des apprentis				695,68 €	938,88 €
Total général du reversement				8 550,16 €	9 655,16 €

* Les étudiants de la promotion 2019-2022 sont actuellement en 1ère année du cycle ingénieurs, ce qui correspond à la 3ème année pour l'école (niveau Bac+5)

Les autres articles et annexes de la convention restent inchangés.

Fait en trois exemplaires, à Lyon le

Pour l'Université Lyon 2
La Présidente

Pour l'ENISE
Le Directeur

Pour l'ESADSE
Le Président

Nathalie DOMPNIER

F.M.
LARROUTUROU

Gaël PERDRIN